

FICHE DE POSTE

INTITULE

Chargé de mission offre de soins ambulatoire H/F

Familles professionnelles	Santé	Santé
Codes fiches RET	TSAN000010	TSAN000001
Correspondances RIME	FP2AF04	FP2AFS01
Correspondances UCANSS	O202	O708
Emplois types	Gestionnaire administratif et budgétaire du système de santé	Administratrice/administrateur de santé publique
Quotité	100%	

FICHE DESCRIPTIVE

Si vous êtes fonctionnaire, recrutement possible selon les conditions suivantes :

Catégorie : A

Corps : IASS / Attaché

Grade : IASS / Attaché

Groupe RIFSEEP : 3

NBI : ☐ Oui ☒ Non

Si vous êtes en CDI de droit public :

Recrutement possible par portabilité ou congé de mobilité

Si vous êtes en CDI sous convention collective de la sécurité sociale, recrutement possible selon les conditions suivantes des conventions collectives du régime général :

Grille : Cadre

Niveau : 6

Si vous n'êtes pas concernés par l'un des statuts cités ci-dessus :

Niveau : 3 du cadre de gestion des ministères sociaux

Recrutement possible en CDD de droit public d'une durée d'un an, renouvelable.

Fonctions télétravaillables : ☒ Oui ☐ Non

Fonction soumise à DPI : ☐ Oui ☒ Non

LOCALISATION ADMINISTRATIVE ET GEOGRAPHIQUE

AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE

- ☐ Cité administrative- Place Bonet -ALENCON
- ☒ 2 Place Jean Nouzille - CAEN
- ☐ Cité administrative, 18 bd Georges Chauvin, EVREUX
- ☐ 31 rue Malouet – ROUEN
- ☐ Place de la Préfecture – SAINT LO

DIRECTION

Offre de soins

POLE

Offre ambulatoire

MISSIONS PRINCIPALES DE L'ARS

L'Agence Régionale de Santé a pour mission d'assurer, à l'échelon régional, le pilotage d'ensemble du système de santé. Elle est responsable de la sécurité sanitaire, des actions de prévention menées dans la région, de l'organisation de l'offre de soins en fonction des besoins de la population, y compris dans les structures d'accueil des personnes âgées ou handicapées. Elle garantit une approche cohérente et efficace des politiques de santé menées sur le territoire et favorise une plus grande fluidité du parcours de santé, pour répondre aux besoins des populations.

MISSIONS PRINCIPALES DE LA DIRECTION ET DU POLE

La direction de l'offre de soins a pour mission générale d'organiser et de garantir la qualité et la sécurité de l'accès aux soins - qu'il s'agisse des soins délivrés en ville ou en établissement de santé - sur l'ensemble du territoire normand.

Dans ce cadre, elle s'assure du déploiement d'une offre de soins graduée (proximité / recours territorial / recours régional).

La direction de l'offre de soins est organisée en plusieurs pôles :

- Pôle accompagnement des établissements de santé
- Pôle planification et organisation de l'offre soins
- Pôle offre ambulatoire
- Pôle financement et efficience
- Pôle soins et sureté des personnes
- Pôle performance

DESCRIPTION DU POSTE	
Encadrement : Oui ☐ Non ☒	Nombre de personnes encadrées : 0
<u>Missions et activités principales du poste:</u> Le chargé de mission offre ambulatoire du pôle offre de soins ambulatoire (POA) anime et suit l'ensemble des thématiques du POA sur un ou plusieurs territoires donné(s) dont il a la gestion en partenariat étroit avec Directeurs Délégués Départementaux et les référents établissements du pôle appui des établissements de santé de la Direction de l'Offre de Soins. Le chargé de mission offre ambulatoire est chargé sur son territoire des missions ci-après d'animer, piloter et coordonner la politique régionale de l'ARS en matière : • D'accès aux soins via la déclinaison de la charte accès aux soins : • Accompagner et suivre la structuration des exercices coordonnés (CPTS, MSP/PSLA, CDS, équipe de soins primaires : Accompagnement des promoteurs, analyse des dossiers de demande de financement et des projets de santé, rédaction des conventions, suivi des projets, instruction des appels à projets spécifiques, gestion accord conventionnel interprofessionnel en lien avec les services de l'Assurance Maladie, instruction de la demande, suivi des sites). • Accompagner et suivre l'organisation de l'offre de soins non programmés • De permanence des soins ambulatoires : - Médecin : suivi du cahier des charges, des points de garde et maison médicales de garde - Dentaire : suivi du cahier des charges - Organisation et suivi des instances : CODAMUPS-TS, ICR - Accompagnement et suivi des projets, - Analyse des dossiers de demande de financement et en assurer le suivi, • Des dispositifs d'appui à la coordination (DAC) : accompagnement du déploiement des dispositifs sur le territoire en référence en lien avec les opérateurs du territoire et assurer l'accompagnement, le suivi administratif et budgétaire, la contractualisation du CPOM et les dialogues de gestion • De Service d'accès aux soins (SAS) : analyse et accompagnement du ou des projets de son portefeuille • De référence installation (mise en œuvre du zonage des professionnels de santé, Promotion et suivi des contrats d'aides à l'installation, gestion du portail PAPS, Accompagnement des professionnels de santé dans leur projet d'installation et au cours de leur exercice, Participation à l'analyse des besoins du territoire) • De plans nationaux et régionaux (projet Régional de Santé dont le PRAPS, Ségur de la santé, réformes prioritaires, pacte de refondation des urgences) Le chargé de mission offre ambulatoire du POA est également référent au sein de l'ARS d'une ou plusieurs thématiques (hôpitaux de proximité, SAS, dispositifs spécifiques régionaux (SEP, périnatalité, pédiatrie, onco), installation...) dont il assure l'animation en région avec l'ensemble des partenaires (professionnels libéraux, établissement de santé, médico-sociaux, partenaires institutionnels, réseaux, fédération, unions...). La répartition des thématiques est à travailler au sein du collectif de chargé de mission du POA. Dans ce cadre le chargé de mission offre ambulatoire : - contribue à la détermination des priorités du territoire - développe l'animation de la dynamique territoriale et la coordination des acteurs	

- élabore, anime et suit le plan d'actions,
- assure un appui méthodologique et formalise les outils idoines le cas échéant
- met en œuvre des actions de communication en lien avec le service communication de l'ARS ;
- assure l'interface avec le niveau national.

Activités annexes :

- Participer à l'élaboration d'une stratégie de communication en lien avec le service communication de l'ARS.
- Participer aux missions d'inspection, de contrôle et d'évaluation
- Participer à la l'instruction des réclamations ambulatoires en lien avec la cellule planification DOS, le service juridique et la MIC, notamment dans le cadre des CERES.

Interlocuteurs et partenaires :

En interne :

- Tous les services et personnels de l'ARS.

En externe :

- Les acteurs en charge des soins non programmés
- Les présidents et représentants des associations en charge de la PDSA
- Les ordres, Unions de professionnels de santé, les syndicats professionnels,
- Les fédérations d'établissements
- Les professionnels de santé,
- Les administrations de l'Etat dont la DGOS
- Les organismes d'assurance maladie
- Les DAC
- Les dispositifs spécifiques régionaux
- Les professionnels de santé (Ordres, URPS, syndicats)
- L'Assurance Maladie
- L'ANAP
- Les Administrations Territoriales

Liens hiérarchiques :

Responsable du pôle offre ambulatoire

Spécificités du poste / contraintes :

Astreintes

Horaires atypiques pour s'adapter aux disponibilités des partenaires

Déplacements réguliers sur la région

COMPETENCES REQUISES SUR LE POSTE

Il s'agit ici des compétences requises sur le poste et non des compétences acquises de l'agent

Expert : domine le sujet, voire est capable de le faire évoluer – Capacité à former et/ou à d'être tuteur. La notion d'expert est ici distincte des certifications ou agréments attribués par les ministères dans l'exercice de certaines fonctions spécifiques.

Maîtrise : connaissances approfondies – Capacité à traiter de façon autonome les situations complexes ou inhabituelles

Pratique : connaissances générales – Capacité à traiter de façon autonome les situations courantes ;

Initié : connaissances élémentaires, notions – capacité à faire mais en étant tutoré ;

Connaissances E : expert (niveau 4) / M : maîtrise (niveau 3) / A : application (niveau 2) / N : notions (niveau1)	Niveau de mise en œuvre			
	E (4)	M (3)	A (2)	N (1)
Environnement institutionnel et administratif (organisation et missions des services de l'État)		x		
Droit administratif général		x		
Système de santé et financement de l'assurance maladie		x		
Analyse des bilans comptables		x		
Le droit des associations		x		
Conduite / ingénierie de projet	x			
Le PRS de l'Agence et les schémas régionaux		x		

Savoir-faire E : expert (niveau 4) / M : maîtrise (niveau 3) / A : application (niveau 2) / N : notions (niveau1)	Niveau de mise en œuvre			
	E (4)	M (3)	A (2)	N (1)
Travail en équipe	x			
Capacité de synthèse		x		
Capacité d'analyse		x		
Animation de réunion	x			
Expression écrite		x		
Expression orale		x		
Analyser et exploiter des données budgétaires et financières		x		
Discerner les enjeux, anticiper et prendre des initiatives	x			
Concevoir et proposer des solutions innovantes et durables ainsi que les préalables à leur mise en œuvre	x			
Savoir recueillir et exploiter les informations pertinentes		x		
Optimiser l'utilisation des ressources au regard d'une problématique donnée		x		
Travailler en réseau et en groupes de travail partenariaux avec les acteurs du système de santé	x			
Travailler en transversalité avec les autres équipes de l'Agence	x			
Travailler en complémentarité avec les Délégations territoriales	x			
Capacité de réflexion, d'analyse et de prospective sur des sujets stratégiques et complexes	x			
Concevoir des plans d'action, piloter leur mise en œuvre et les évaluer	x			
Capacité à concevoir et à suivre un projet : établir un diagnostic partagé et des plans d'actions	x			
Évaluer et analyser les risques et opportunités d'un dossier sensible		x		
Maîtriser les techniques rédactionnelles administratives		x		
Capacité à adapter son discours à des publics diversifiés		x		
Réaliser un diagnostic et une analyse d'une situation donnée		x		

Niveau de mise en œuvre				
Savoir-être E : expert (niveau 4) / M : maîtrise (niveau 3) / A : application (niveau 2) / N : notions (niveau 1)	E (4)	M (3)	A (2)	N (1)
Sens du service public	x			
Sens des relations humaines	x			
Capacité d'adaptation		x		
Autonomie	x			
Rigueur dans la réalisation des missions	x			
Capacité d'initiative		x		
Réactivité	x			
Avoir une force de conviction		x		
Gérer les situations conflictuelles et avoir le sens de la médiation		x		
Avoir le sens de la collégialité au sein d'une équipe pluridisciplinaire	x			
Avoir le sens de l'écoute et du dialogue	x			
Être force de proposition et d'innovation		x		
Faire preuve de réserve et de discrétion professionnelle	x			
Témoigner d'une indépendance d'esprit et de jugement		x		
Savoir gérer le stress inhérent à la responsabilité du poste		x		
Savoir représenter l'institution avec rigueur, professionnalisme et le sens des responsabilités.	x			
Respect du code de déontologie de la fonction publique	x			